

ANNEXE 1



Règlement financier Année scolaire 2023 – 2024

CONTRIBUTION DES FAMILLES

Tranche/ Quotient familial fiscal	Aidée	Soutien	Normale	Solidaire	Bienfaiteur
	QFR ¹ = Inférieur à 3000 €	QFR ¹ = De 3001 à 5500 €	Sans condition de revenus		
Coût mensuel	47,98 €	58,30 €	68,60 €	80,90 €	91,20 €
Coût annuel/Enfant	479,75 €	583,00 €	686,00 €	809,00 €	912,00 €

¹QFR : QUOTIENT FISCAL DE REFERENCE = Revenu fiscal de référence de l'année 2021 ou 2022 / nombre de parts.

Pour bénéficier d'un tarif d'une tranche aidée ou soutien, les familles doivent fournir une photocopie de leur dernier d'avis d'imposition.

Tarif annuel restauration

FORFAIT 4 repas /semaine	741,60 € /an soit 5,30 €/repas
FORFAIT 3 repas / semaine	566,50 €/an soit 5,30 €/repas
FORFAIT 2 repas / semaine	391,40 €/an soit 5,30 €/repas
FORFAIT 1 repas / semaine	216,30 €/an soit 5,30€/repas
Repas OCCASIONNEL	5,67 €

Garderie et étude

Garderie Matin 7h45 - 8h30	1,65 €
Garderie Soir 16h30 - 17h	1 €
Etude Soir 17h - 18h30	3,19 €

Frais d'inscriptions	69 €
APEL*	20 €

* La cotisation à l'APEL sert à financer les actions entreprises pas cette association à destination des familles. Elle reste facultative.